



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/AC.1/2003/29
2 janvier 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et
du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses
(Berne, 24-28 mars 2003)

**PARTIE 1 DES RÈGLEMENTS RID/ADR/ADN
SECTION 1.2.1: DÉFINITIONS**

Communication de l'Union internationale des chemins de fer (UIC)*

Exposé du problème:

Le classement des mélanges de liquides inflammables contenant des gaz dissous en petites quantités selon les dispositions actuelles RID/ADR/ADN est très difficile, voire impossible.

Mesures à prendre:

Adoption d'une définition du point initial d'ébullition en 1.2.1.

Documents connexes:

TRANS/WP.15/AC.1/2002/39/OCTI/RID/GT-III/2002/39
TRANS/WP.15/AC.1/90/OCTI/RID/GT-III/2002-B, par. 48.

Introduction

À sa session de septembre 2002, la Réunion commune a discuté d'un document présenté par l'UIC concernant les problèmes rencontrés dans le classement des mélanges de liquides

* Diffusée par l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI) sous la cote OCTI/RID/GT-III/2003/29.

inflammables contenant des gaz dissous en petites quantités, tels que les condensats de gaz naturel.

Comme suite à ce débat, la Réunion commune a incité l'UIC à présenter une proposition tendant à l'adoption d'une définition du point initial d'ébullition, en vue de résoudre le problème du transport en citernes de mélanges inflammables contenant des gaz dissous en petites quantités et ayant un point initial d'ébullition inférieur à 35 °C, mais une pression de vapeur égale ou inférieure à 110 kPa.

Proposition

Adoption d'une définition générale du «point d'ébullition» et d'une définition particulière du «point initial d'ébullition» dans la section 1.2.1.

Insérer dans le texte la définition ci-après (*source: Handbook of Chemistry and Physics, CRC Press*):

«*Point d'ébullition*», température à laquelle les phases liquide et gazeuse d'une substance sont en équilibre à une pression spécifiée. Le point d'ébullition normal est le point d'ébullition à pression atmosphérique normale (101,325 kPa).

En outre, il conviendrait d'insérer une nouvelle définition, liée à la précédente, du «point initial d'ébullition» (*source: norme ASTM D 86-01*):

«*Point initial d'ébullition d'un mélange*», la valeur corrigée de température, mesurée dans l'appareil de distillation discontinue normalisée, à l'instant même où la première goutte de condensat tombe de l'extrémité inférieure du tube du condenseur.

NOTE: Il est considéré que les conditions énoncées en cette définition sont remplies si les normes ci-après sont appliquées:

ASTM D 86-01: Standard Test Method for Distillation of Petroleum Products at Atmospheric Pressure, published September 2001 by ASTM International, 100 Barr Harbor Drive, PO Box C700, West Conshohocken, PA 19428-2959, United States.

Motif

Sécurité: Le niveau de sécurité existant sera intégralement préservé. Si la concentration de gaz dissous dans le mélange est trop élevée, la pression de vapeur du mélange sera supérieure à 110 kPa et le type de citerne à utiliser devra être d'une catégorie supérieure.

Faisabilité: Cette proposition permettra de classer les mélanges inflammables de liquides contenant des gaz dissous en petites quantités conformément aux procédures prescrites dans la partie 2 des règlements RID/ADR/ADN et conformément à une norme qui est appliquée à l'échelle mondiale par l'industrie pétrolière.

Applicabilité: Cette modification améliorera l'applicabilité des dispositions en éliminant toutes incertitudes quant au bien-fondé du classement de ces mélanges.
